

Maïs

La gestion de la pyrale pour les cultures de maïs de 2019 passe par la cartographie du risque pyrale à partir du nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à l'automne 2018 avant la récolte du maïs.

1 | Protocole d'observation :

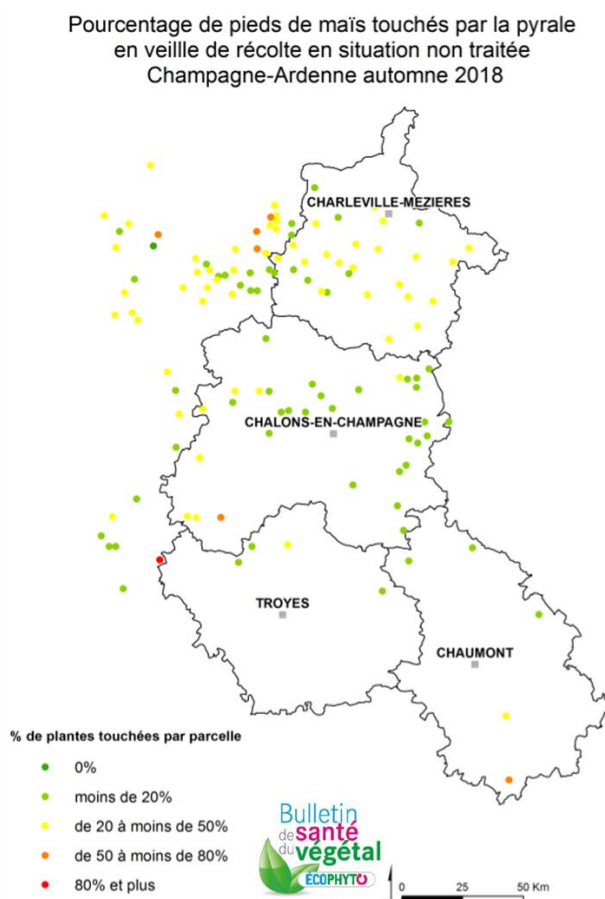
Dans les jours qui précèdent la récolte des maïs, les observateurs font des comptages de plantes présentant un symptôme de présence de pyrale. Ces symptômes sont une casse de la tige, la présence de sciure à l'aisselle d'une feuille, une perforation à l'extrémité de l'épi ou dans la tige...

Le pourcentage de plantes présentant un symptôme est ensuite converti en nombre de larves de pyrale par plante.

2 | Cartes Pyrales - automne 2018

La carte ci-après présente le pourcentage de pieds de maïs touchés par la pyrale en situation non traitée.

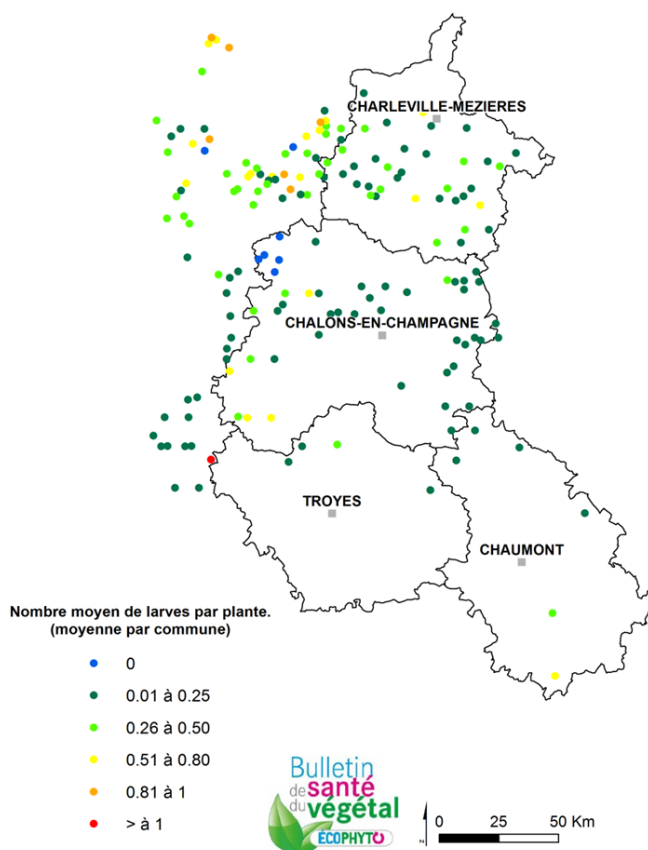
L'analyse des données montre une progression du % de pieds touchés par rapport aux données de l'automne 2017 pour toute la région Champagne-Ardenne.



La 2^{ème} carte ci-après présente la population larvaire à l'automne 2018 exprimée en nombre moyen de larves par plante par parcelle. Plus la population larvaire est importante, plus le risque de présence de pyrales en 2019 est élevé pour les maïs de la parcelle observée et les parcelles voisines, sans préjuger des méthodes prophylactiques qui auraient pu être mises en œuvre durant cet automne/hiver comme le broyage fin des cannes et des bas de tiges de maïs et/ou le labour.

Population larvaire de pyrale du maïs en veille de récolte
toutes situations de contrôle confondues - Champagne-Ardenne
automne 2018

Nombre moyen de larves par plante et par parcelle



Les cartes sont réalisées avec la participation des observateurs du BSV, mais aussi avec la participation active de la Chambre d'Agriculture de la Marne et des coopératives VIVESCIA et ACOYANCE.

L'analyse des données montre une augmentation de la population larvaire dans les parcelles non traitées par rapport à l'automne 2017 pour toute la région, il en est de même dans les départements voisins. Les conditions climatiques très chaudes et sèches de ce printemps/été ont favorisé le développement de la pyrale. Le nombre moyen de larves par pied sur les parcelles non traitées est de 0.31 (127 parcelles) contre 0.28 (224 parcelles) l'année dernière. Il faut poursuivre l'application des stratégies de lutte agronomique (broyage des cannes et des bas de tiges, labour), biologique (trichogrammes) et chimique contre la pyrale.

3 | Rappel des zones de risque pyrale

Les zones à « risque élevé » sont celles où l'on a observé à l'automne 2018 avant récolte, des populations larvaires supérieures à 0,8 larve par pied en moyenne. Dans ce cas, les parcelles en maïs en 2019 proches de la parcelle du comptage sont en zone à risque élevé et nécessitent une forte vigilance.

Si les comptages larvaires se situent entre 0,5 à 0,8 larve par pied, les parcelles en maïs en 2019 proches du comptage sont en zone à risque moyen. S'il y a eu broyage des cannes et labour après récolte, la destruction des larves sera importante et les parcelles 2019 proches du comptage seront moins concernées par un risque d'attaque de la pyrale. Par contre, si les cannes ont été laissées en surface, la conservation des larves est maximale et le risque de présence de l'insecte devient important.

En dessous d'un comptage à 0,5 larve par pied, le risque de présence de l'insecte et donc de dégâts pour un maïs implanté en 2019 dans cette zone, est jugé plus faible.

En résumé : la pression pyrale en 2018 et donc le risque à priori pour la campagne 2019 semble en légère augmentation. Le nombre moyen de larves par pied sur les parcelles non traitées est de 0.31 contre 0.28 l'année dernière.